



Centrale éolienne en mer du banc de Guérande : quel bilan 2024 ? Inutile et au prix exorbitant, faut-il en prévoir d'autres ?

1- Jeudi : Centrale éolienne en mer de St Nazaire, une réunion de suivi pour quoi faire ?

Si les suivis environnementaux présentent un certain intérêt, comme ceux socio-économiques ou celui de la cohabitation des usages de la mer, il n'est pas illégitime de s'interroger sur l'intérêt réel de l'éolien en mer dans le contexte global de sur-production électrique. D'où les questions suivantes :

- 1°) Quel est le bilan énergétique annuel, après deux ans d'exploitation ?
- 2°) Quelle est la véritable cause de l'arrêt partiel ou total entre le 8 novembre 2023 et le 14 janvier 2024 ?
- 3°) En quoi les paramètres anormaux alors observés ont-ils perturbé les mesures de production électrique, et les bases de subvention par MWh produit ?
- 4°) Quel a été l'écrêtement ordonné en 2024, comme au mois de juillet, qui a conduit à arrêter la production de PBG ?

La surproduction européenne solaire photovoltaïque est devenue insupportable l'été et conduit non seulement à baisser la production nucléaire la plus rentable, mais aussi à arrêter les méga-centrales éoliennes en mer et solaires de surface, faute de pouvoir piloter les dizaines de milliers de mini-sites de production éolienne terrestre ou solaire de petite toiture

2- L'éolien en mer : une goutte de production dans un océan de fantasmes

En 2024, l'éolien en mer a produit une moyenne de 450 MW, soit 0,9 % de la consommation annuelle, et **la centrale de St Nazaire seulement 154 MW (Facteur de charge 32%), soit 0,3 % de la consommation annuelle**. Quant aux émissions de GES, les 3 centrales en mer en service (St Nazaire, St Brieuc et Fécamp) ont dégagé près de 2 millions de tonnes de CO₂, qui ne pourront être compensées en France puisque la production éolienne en mer induit une baisse de production nucléaire, déjà décarbonée.

3- En 2024, RTE a exporté un solde moyen de plus de 10 GW, pour une consommation moyenne interne de près de 49 GW :

Ainsi en 2024, la France a disposé de **20% d'excédent** pour répondre à ses besoins internes, quand l'éolien et le solaire en produisent de façon non contrôlable et aléatoire 16,1%. La capacité installée au 1^{er} janvier 2024 était de 106 GW de production pilotable et de 42 GW de production fatale intermittente.

Avec une consommation en baisse de -14% en 10 ans, il n'y a donc aucun besoin de moyens supplémentaires de production électrique parce que, d'ici 2035, l'électrification des usages n'aura pas vraiment comblé la baisse due au « plan sobriété ».

De plus, notre électricité est exportée à un prix moyen trop souvent inférieur au prix d'équilibre du fait de la surproduction européenne non pilotable.

En subventionnant l'éolien et le solaire, les Français payent pour décarboner ses pays voisins...

4- La CRE, Commission de Régulation de l'Énergie, attribue l'appel d'offres AO6 éolien flottant en Méditerranée et prépare l'attribution des AO7, AO8 & AO9 en Manche et Atlantique:

Après le Grenelle de l'Environnement, les experts indiquaient :

*« Le développement de l'éolien en France ne répond pas à un besoin, étant donné la sobriété du parc de production électrique français en termes de CO₂... l'objectif de 25 000 MW affiché lors du **Grenelle de l'Environnement** se traduirait, s'il était atteint, par un surcoût annuel moyen de 1 milliard d'euros d'ici à 2020 et de 2,5 milliards au-delà, soit environ 100€ supplémentaire par foyer et par an.*



Communiqué

Toutefois... **un développement modéré de l'éolien en France, de l'ordre de 7 à 10 GW à moyen terme, permettrait de diversifier le mix électrique français tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en participant à la sécurité énergétique de notre pays. Sous une telle hypothèse...les externalités dues au renforcement du réseau ou au redimensionnement des réserves restent contenues.**

Au-delà de ce seuil, un arrêt des mécanismes de subvention publique s'impose ... Enfin, il faut avoir conscience que le véritable enjeu pour limiter les émissions de gaz à effet de serre issues de la production d'électricité en France n'est pas à trouver du côté des éoliennes ou de l'offre en général, qui est déjà très sobre en CO₂. C'est du côté de la demande que nous pouvons progresser et apporter notre contribution à l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La mise en œuvre de politiques de maîtrise de la demande d'électricité devrait donc être la priorité absolue du décideur public français en matière de développement durable. »

(Extrait de « ÉOLIENNES : NOUVEAU SOUFFLE OU VENT DE FOLIE ? », juillet 2008,.

Cet avertissement émis en 2008 a été immédiatement dénigré par le lobby SER, Syndicat des Energies Renouvelables, que les politiques ont pourtant préféré écouter.

Seize ans après, l'éolien est passé largement au-delà des 10 GW, à 18 GW en 2020 et 24,5 GW en 2024 ; et on annonce des objectifs de 38 GW en 2035 et entre 58 et 63 GW en 2050 !!!

Sans la moindre évaluation économique et financière !

LES POLITIQUES DOIVENT-ILS ENCORE SATISFAIRE LES LOBBYISTES DU SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, HORS DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ?

C'est pourtant ce qu'a fait, ce 27 décembre 2024, la CRE en attribuant de nouvelles centrales éoliennes (flottantes) en mer avant même que soit fini le débat sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie PPE3

Quelle folie ! Quel gaspillage ! Un changement de cap est indispensable !

5- Conclusion

Les énergies renouvelables électriques intermittentes (éolien en mer, éolien à terre, champs solaires) sont inutiles en France, coûtent très cher aux Français et sont dommageables pour le réseau électrique français RTE. L'éolien en mer impacte le coût de l'électricité (CSPE/TURPE)

L'arrêt du développement de ces énergies en France est possible et apporterait des économies de *plusieurs centaines de milliards d'Euros* pour les 25 prochaines années ; *ne cherchez plus où faire des économies !!!*

Il existe des solutions pour décarboner directement le chauffage des bâtiments et les transports sans passer par l'électricité et sans création de nouvelles centrales de production électriques plus onéreuses.

DÉCARBONONS SANS GASPILLER : voir www.retm.fr et www.dlm-eoliennesenmer.net



Production publiée par RTE de la centrale du Banc de Guérande

2024				
Mois	Prod 2024	moyenne/hr	FC du mois	FC 12 mois
Janvier	136 665	184	38%	30,5%
février	164 170	236	49%	32,1%
mars	148 927	200	42%	31,4%
avril	140 824	196	41%	33,2%
mai	107 404	144	30%	33,1%
juin	74 913	104	22%	33,6%
juillet	67 256	90	19%	33,2%
août	70 433	95	20%	32,7%
septembre	96 923	135	28%	33,0%
octobre	70 146	94	20%	30,5%
novembre	123 911	172	36%	29,5%
décembre	148 538	200	42%	31,8%
TOTAL	1 350 110	154		32,0%

Source :

https://www.services-rte.com/fr/telechargez-les-donnees-publiees-par-rte.html?category=generation&type=actual_generations_per_unit

Nota :

les chiffres publiés par RTE pour le mois d'octobre qui étaient « *largement aberrants* », ont été comptés à zéro. Le tableau « ProductionGroupe_2024-semester2.xls » n'est plus disponible actuellement sur le site ; seul le tableau « ProductionGroupe_2024-semester1.xls » est en ligne

